

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Le dix-huit mai deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2015

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Fombelle Morgan

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Albert Bousser

La séance étant déclarée ouverte, Madame la Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

Location de la maison 4 rue de la Croix Ballet

Madame la maire présente 2 dossiers de candidature pour la location de la maison.

Celui de Monsieur Karl Gervais et Mlle Lossouan Nathalie est retenu.

Le conseil municipal donne son accord pour que Madame la maire signe le bail à compter du 1^{er} juin 2015, au prix de 580 € par mois.

Revalorisation de l'IAT

L'IAT (l'Indemnité d'Administration et de Technicité) est attribuée à chaque agent et correspond à un 13^{ème} mois.

Suite aux changements de grade ou autre dans la carrière de chaque agent, les taux seront revalorisés pour correspondre toujours à un 13^{ème} mois pour chaque agent, à compter du 1^{er} juin 2015.

IEMP

La maire informe le conseil municipal que Cathy Lohues dans son grade de rédacteur ne peut prétendre à l'IAT.

En conséquence, afin qu'elle puisse prétendre comme les autres agents de la commune au 13^{ème} mois, le conseil municipal décide de lui attribuer ce 13^{ème} mois sous forme d'IEMP (Indemnité d'exercice des Mission de Préfecture), à compter du 1^{er} juin 2015.

Création d'une régie d'avances ou de recettes

La commune encaisse régulièrement des produits des photocopies, des locations de salles municipales, des concessions dans le cimetière, il est donc nécessaire d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits.

Christelle Guérineau sera nommée régisseur titulaire et percevra une indemnité de responsabilité annuelle de 110 € (selon les barèmes en vigueur).

Cathy Lohues sera nommée régisseur suppléante.

Budget Panneaux Photovoltaïques

Pour faire face à des écritures d'amortissement (régularisation d'un emprunt), il convient de voter des crédits supplémentaires :

En dépenses : article 1312	- 14 118 €
En recettes : article 16872	+ 14 118 €

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Logiciel de télétransmission et signature électronique

La maire présente un devis pour la dématérialisation des documents administratifs tels que les délibérations et les arrêtés, ainsi qu'un devis pour la signature électronique.

Ces devis proviennent de JVS Mairistem qui est déjà notre fournisseur de logiciel comptabilité, payes, et autres.

Logiciel IXCHANGE on-line de JVS : 300 €	pour les 4 budgets
Module de télétransmission : 343.20 € / an	
Signature électronique : 294 € / 3 ans	

Ces devis sont acceptés.

SIGIL : convention de partenariat

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil),

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

La maire propose au conseil municipal de :

- S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de quatre cent euros (400 €) selon les modalités financières,
- Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Syndicat des eaux 4B : transfert de la compétence « protection incendie »

La maire propose au conseil municipal de transférer la compétence « protection incendie » au syndicat d'eau 4B à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec le syndicat d'eau.

Eclairage public

La maire donne connaissance des devis de l'appel d'offres concernant l'éclairage public du bourg.

Après étude des devis, le conseil municipal décide de déclarer sans suite le marché, pour plusieurs motifs d'ordre économiques et techniques :

- Insuffisance de concurrence
- Pas de comparaison possible
- Choix des lanternes insuffisant
- Exigences techniques de la demande de la commune non assez précises

Une nouvelle consultation sera relancée en demandant des offres sur un plus large choix de lanternes, **avec références bien précises.**

Etude des devis

1. Travaux rénovation mairie :

Peinture :	RAGOT JB THOMAS S	10 090.10 € refusé 8 033.32 € accordé
Electricité : Coffret	Texier JL	1 152.00 € accordé 783.60 € accordé
Porte fenêtre :	Gervais F	3 182.40 € accordé

2. Terrain multisport : RIC 3 060.00 € en attente

Vente terrain carrière de Limalonges

La maire informe l'assemblée que Freddy Meunier souhaite acquérir une partie de la parcelle de la carrière de Limalonges, pour y faire un dépôt de matériaux.

La commune est favorable pour la vente de 1 hectare 26 ares et 48 centiares pour la somme de 0.15 centimes le M².

Le conseil municipal autorise la maire à signer l'acte de vente et les pièces afférentes au dossier.

Divers

1. Photovoltaïques : pour infos l'entreprise qui a posé les panneaux photovoltaïques sur les écoles a déposé le bilan en juillet 2014.
2. Philippe Duteil reprendra son travail, après son congé grave maladie le 4 juin
3. Défibrillateur : pas très accessible à l'HEPAD, il faudrait le déplacer vers la salle des fêtes, les écoles ou le stade : à voir
4. Rue de la Garenne : les voitures roulent trop vite, mettre un radar pédagogique en septembre
5. M.Th Grimaud demande s'il est possible de mettre le logo de la commune sur des tee-shirts du Foyer Civil : avis favorable du conseil municipal.